



Obligation alimentaire pour ma mère

Par **poirier**, le **08/04/2008** à **12:08**

Mon frère a placé ma mère dans une maison de retraite supérieure à ses revenus sans mon accord. J'avais trouvé une autre maison disponible et qui rentrait dans ses ressources et mon frère a refusé. Aujourd'hui je reçois une lettre du conseil général me demandant mes revenus pour me faire payer une obligation alimentaire. Je ne suis pas d'accord. Que dois-je faire, à qui doit -je m'adresser ? Je ne veux pas envoyer mes revenus au conseil général et surtout ne pas payer. Merci de me répondre.

Par **jeetendra**, le **08/04/2008** à **13:54**

bonjours, en droit vous êtes tenu à [fluo]une obligation alimentaire[/fluo] à l'égard non seulement de vos enfants mais également vis à vis de vos ascendants (pere et mere) si vous refusez de contribuer financièrement selon vos moyens l'affaire ira en justice devant le juge aux affaires familiales qui pourra vous imposer sa decision, cordialement